

Mission d'appui aux équipes des circonscriptions d'Angers Nord Loire et des Ponts de Cé – Sud Loire - Vignobles

Textes de référence

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré et portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré
- Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015 (BO n°30 du 23 juillet 2015) : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.

Cadre général

Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale, membre des équipes de circonscription d'Angers Nord Loire et des Ponts de Cé – sud Loire - Vignobles, l'enseignant assurant une mission d'appui est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de chaque IEN.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N. Les missions d'appui sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent sur l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école. L'enseignant chargé d'une mission d'appui effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de leur contexte d'exercice.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une formation continue pluriannuelle de tous les personnels enseignants du 1er degré, l'enseignant chargé d'une mission d'appui se verra confier l'accompagnement spécifique des maîtres néo-titulaires et stagiaires.

Profil du poste

Missions

L'enseignant chargé d'une mission d'appui :

- est un acteur essentiel dans la formation des enseignantes et enseignants du premier degré et a pour fonction première l'assistance et le suivi des personnels en début de carrière, titulaires ou non ;
- assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des enseignantes et enseignants, et leur apporte un regard extérieur objectif devant les amener à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles, sur l'impulsion et le suivi de leurs projets pédagogiques, ainsi que sur la dimension éducative du métier d'enseignant ;
- s'assure du respect des conventions en place, coordonne et développe les différents partenariats avec les collectivités territoriales, les associations et les services de l'Etat ;
- régule les projets des intervenantes et intervenants extérieurs et gère les habilitations nécessaires pour certaines activités ;
- peut visiter des centres d'hébergement et formuler un avis quant à la conformité des installations et des activités proposées ;
- peut accompagner l'IEN dans le cadre des visites de contrôle de l'instruction en famille.

Chaque année un rapport d'activité contribuera au bilan et à l'analyse des missions réalisées par l'enseignant chargé d'une mission d'appui.

Activités

Pour la circonscription :

- seconder l'IEN et s'investir dans le programme de travail de la circonscription ;
- participer activement à l'élaboration du projet de circonscription, aux actions et impulsions inter-degrés avec les collèges de la circonscription ;
- représenter si besoin l'institution auprès des collectivités locales et des associations et plus largement des partenaires de l'École en lien avec les CPC des circonscriptions.
- assurer une fonction de référent ou de référente pour les dossiers liés à l'EPS.

Pour les écoles :

- aider les équipes pédagogiques à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des projets d'école ;
- accompagner individuellement et/ ou collectivement les PE dans les innovations et les recherches pédagogiques ;
- conseiller les PE, avec une attention particulière aux personnels en début de carrière, dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil.

Pour le département ou l'académie :

- contribuer aux travaux des équipes d'évaluation externe des écoles ;
- participer à la formation initiale et continue des personnels en dehors de la circonscription ;
- s'impliquer dans les travaux de groupes départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission ainsi que dans les modules de formation conçus dans ces groupes (notamment EPS et Egalité Fille Garçon).

Compétences et qualités requises

Appuyée sur une logique de confiance et de transparence, la mission d'appui requiert des qualités de discrétion et de confidentialité, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Il est essentiel de :

- faire preuve de compétences d'ordre pédagogique et didactique dans les différents domaines d'enseignement ;
- enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines ;
- posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- témoigner d'une vision actualisée des cursus scolaires ;
- disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ;
- être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général et donc se rendre disponible et faire preuve de réactivité ;
- attester de connaissances concernant le système éducatif ;
- maîtriser les outils numériques pour un usage autonome et efficace.

La détention d'un CAFIPEMF est de nature à représenter une réelle valeur ajoutée à la candidature.